

DESCRIPTIF DE FORMATION



LES TITRES DE SEJOUR MOTIF « VIE PRIVEE ET FAMILIALE » ET LA PROCEDURE DE REGROUPEMENT FAMILIAL

La vie privée et familiale des personnes étrangères est l'un des motifs principaux de leur séjour en France. Cette journée propose d'aborder les différents titres de séjour délivrés sur ce fondement juridique pour un meilleur accompagnement.



Jeudi 12 novembre 2026
1 Journée



200€ pour les professionnel·les et services civiques,
Prix libre pour les bénévoles, étudiant·es et stagiaires

Objectifs

Comprendre le cadre législatif et réglementaire

Connaître les conditions d'obtention des titres de séjour « vie privée et familiale »

Savoir informer et orienter les personnes étrangères

Contenus

Définitions des termes et du cadre juridique

Les titres de séjour « vie privée et familiale » délivrés de plein droit et ceux délivrés à titre exceptionnel

Focus sur la procédure de regroupement familial

Où trouver l'information ?

Prérequis

Avoir suivi la formation *Les fondamentaux du droit au séjour des personnes étrangères en France* ou justifier d'une formation ou activité équivalente

Intervenante :

Aline Cocchi,
juriste et formatrice

Public

Etudiant·es, bénévoles, volontaires en service civique et professionnel·les en lien avec le public étranger

Méthode

Apports théoriques, outils pédagogiques participatifs divers, échanges, cas pratiques

Lieu :

Chambéry (sera précisé lors de la convocation)

Inscription en ligne avant le :

2 novembre 2026

Renseignements

04 79 72 43 49 ou contact@addcaes.org

<https://www.addcaes.org/actions/formation/>



L'ADDCAES est un organisme de formation déclaré sous le n.° 82 73 0037773.

Elle est référencée sur le Datadock et certifiée QUALIOPi au titre de la catégorie « actions de formation »